

Comité Départemental du Jeu d'Échecs de Haute Vienne 2019

REGLEMENT INTERIEUR CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES - QUALIFICATIONS PHASE DEPARTEMENTALE

Article 1 : Organisation

Des tournois qualificatifs à la phase ZID Limousin Jeunes sont organisés pour les catégories U8, U10, U12, U14, U16 et U18. Un tournoi féminin et un tournoi mixte sont organisés pour chacune de ces catégories (si suffisamment de participants sinon regroupement de catégories).

Les titres de champions départementaux sont attribués dans chaque catégorie au représentant du département le mieux classé.

Article 2 : Règles

Les tournois se joueront suivant les règles du dernier congrès de la FIDE. Les propositions de nulle par accord mutuel sont autorisées avec l'accord de l'arbitre.

Article 3 : Lieu et Dates

Le Championnat de Haute Vienne Jeunes est organisé par le CDJE 87 et le LEC ECHIQUIER LIMOUSIN.

L'adresse de la salle de jeu est :

LEC ECHIQUIER LIMOUSIN – Groupe scolaire Raoul Dautry – 2 allée Fromentin – 87000 LIMOGES.

Tous les tournois se déroulent dimanche 15 décembre 2019.

Article 4 : Conditions de participation

Le championnat de Haute Vienne jeunes est ouvert aux licenciés à la FFE dans un club de Haute Vienne ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France au moment des qualifications départementales (Réf : J01).

Pour participer à ces tournois, une licence A ou B est obligatoire.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions sont gratuites et obligatoire (date souhaitée d'inscription le 11 décembre 2019).

Fin des inscriptions le 12 décembre à 00h00.

Chaque club est responsable des joueurs qu'il inscrit à ce tournoi.

Article 6 : Places qualificatives

Le nombre de places qualificatives pour chacun des tournois qualificatifs par catégories est déterminé par le CDJE87.

Article 8 : Cadences

Les Tournois se jouent en cadence 2x15 min + 5s/coups.

Ces tournois sont homologués pour le classement FFE de parties rapides.

Comité Départemental du Jeu d'Échecs de Haute Vienne 2019

Article 9 : Horaires des rondes

Le forfait sera déclaré pour tout joueur ne se présentant pas à sa table au cours des 10 minutes suivant le lancement de chaque rencontre.

Un joueur inscrit n'ayant pas pointé à 13h25 pourra jouer à partir de la ronde 2.

Pointage	13h15 à 13h25
Ronde 1	13h30
Ronde 2	14h15
Ronde 3	15h00
Ronde 4	15h45
Ronde 5	16h30
Remise des prix	17h30

L'organisateur peut éventuellement modifier les horaires ci-dessus si cela lui semble nécessaire.

Article 10 : Appariements

Les appariements suivent les règles de la FIDE, le logiciel PAPI est utilisé dans le cadre de ce règlement.

A noter : appariements en fonction du nombre de joueurs par catégorie :

Regroupement tournois U8 mixtes, U10 féminins et U10 mixtes : tournois toutes rondes de 5 rondes.

Regroupement tournois U12 mixtes et U12 féminins : tournois toutes rondes de 5 rondes.

Tournois U14 mixtes : tournois toutes rondes de 5 rondes.

Tournois U14 féminins : tournois de 4 rondes.

Regroupement tournois U16 mixtes, U18 mixtes et U18 féminins : tournois toutes rondes de 5 rondes.

Article 11 : Résultats

À l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 12 : Systèmes de départages

Le système de départage pour tous les tournois est :

1. Nombre de victoires
2. Sonneborn-Berger.

Article 13 : Vainqueur et Qualification

Pour chaque catégorie (U8 mixtes, U10 mixtes, U10 féminins, U12 mixtes, U12 féminins, U14 mixtes, U14 féminins, U16 mixtes, U18 mixtes, U18 féminins) le titre sera attribué en prenant en compte que les résultats de la catégorie concernée. En cas d'égalité ce sont les départages prévus dans l'article 12 qui seront appliqués. En cas de nouvelle égalité, deux blitz de 5 minutes + 3 secondes seront joués pour départager les joueurs ou joueuses (ces deux blitz se joueront tant qu'il y aura égalité).

Article 14 : Accès à la salle jeu

L'accès aux salles de jeu est strictement limité aux joueurs, arbitres, organisateurs.

Les entraîneurs et parents ne seront pas autorisés dans les salles du tournoi.

Ne pas discuter dans la salle de jeu.

Les organisateurs se réservent le droit de prendre des photos de tous les participants à tout moment durant le championnat et de les diffuser sur tout supports pour promouvoir le tournoi.

Comité Départemental du Jeu d'Échecs de Haute Vienne 2019

Article 15 : Arbitres

Arbitre principal : GEY Marc-Emile, AFO1 (D05679)

Arbitre adjoint : PROUPIN Sandrine AFC (G57675)

Article 16 : Comportements

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de Blitzer dans la salle du tournoi.

Article 17 : Commission d'appel

La commission est composée de :

- L'organisateur du tournoi.
- Le ou la joueuse la plus âgés dans les participants.
- Un accompagnateur désigné par l'arbitre principal.

Article 18 : Articles particuliers

- Selon l'annexe A (page 77 du livre de l'arbitre) sur les Échecs rapides, l'article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.
- Particularité sur le coup illégal (R03 2.2.2)
- En cas de coup illégal achevé dûment constaté par l'arbitre, la partie sera perdue pour les U12 (pupilles) et les catégories supérieures dès le 2ème coup illégal achevé.
Pour les autres catégories (U8, U10) (petits poussins, poussins), la partie ne sera perdue qu'au 3^e coup illégal achevé. Les 2 premiers coups illégaux achevés seront sanctionnés par une bonification de 2 minutes à la pendule pour l'adversaire.

Article 19 : Rappels et compléments

La salle de jeu comprend « la zone de jeu ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones doivent être éteints et non visible sous peine de sanction. Si un arbitre constate un téléphone durant la partie, le joueur aura un avertissement qui durera pour toute la journée, en cas de récidive cela entraînera la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- Il est strictement interdit de fumer pour les accompagnateurs dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 15 : Acceptation du règlement

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que la charte du joueur d'échecs affichée en annexe.

L'arbitre

L'organisateur